

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 14 novembre 2024
Date de l'affichage : 14 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 34 + 1 suppléé + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 41

OBJET : CONCESSION AQUATHELLE – AVENANT N ° 1
--

Numéro de la Délibération : 211124-DC-113

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Nadia MORIA, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Francis CHABLE, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

Dont suppléé :

- M. Alain ARNOLD par Dany BULTEUX.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Josiane VANDRIESSCHE par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Guy LAFOREST par M. Olivier DOUCHET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis GOUPIL, conseiller communautaire de la commune de Mortefontaine en Thelle.

OBJET : CONCESSION AQUATHELLE – AVENANT N° 1

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 121223-DC-99 du 12 octobre 2023 autorisant la signature du contrat pour la rénovation et l'extension ainsi que la gestion et l'exploitation de la piscine Aquathelle ;
- Vu le contrat 2023-19 conclu avec la société SNC Aquathelle à effet du 1^{er} janvier 2024 et ses annexes ;
- Vu l'avis favorable du Comité de Gestion de la piscine Aquathelle en date du 7 novembre 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public, en date du 7 novembre 2024 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 12 novembre 2024 ;

Considérant :

- Les études réalisées par la maîtrise d'œuvre du contractant et les adaptations rendues nécessaires au projet initial, validées par le comité de gestion lors de sa réunion du 10 avril 2024 ;
- Le Permis de Construire accordé par arrêté en date du 27 mai 2024 et la prise en charge par le pétitionnaire des travaux d'alimentation électrique de la parcelle, qui seront refacturés à la CCT à l'euro/l'euro ;
- Les modalités de financement des investissements qui doivent être adaptées compte tenu des propositions obtenues par le concessionnaire, auprès des organismes de financement ;
- Qu'une nouvelle société dédiée n'a pas été créée et qu'il y a lieu de remplacer les annexes 2 et 3 par les statuts de la SNC ;
- Considérant que ces dispositions engendrent une mise à jour du contrat et de ses annexes, selon le projet d'avenant ci-joint ;
- Considérant que l'économie générale du contrat de concession est respectée ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat n° 2023-19 conclu avec la société SNC Aquathelle, à effet du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 108 mois (9 ans) relatif à :
- L'intégration au projet initial de travaux supplémentaires pour un montant de 185 259 € HT
 - La refacturation des frais de raccordement au réseau ENEDIS par le concessionnaire à la Communauté de communes
 - L'adaptation de la mise en œuvre du financement de ces travaux, dans le respect de l'économie générale du contrat.
 - La modification de l'article 5 et des annexes 2 et 3 du fait de la non-crédation d'une société dédiée.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20241121-211124-DC-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024
Publication : 25/11/2024